**Obligation Légale de Débroussaillement – Point à fin 2023**

Des résidents du Mont des Oiseaux ont récemment accueilli la visite conjointe du Service de Sécurité de la Mairie d'Hyères et d'un représentant de l'Office national des forêts (ONF). L'objectif de cette inspection était de vérifier la conformité des terrains privés aux obligations légales en matière de débroussaillement, dans un strict respect de l'arrêté préfectoral de 2015.

Les contrôles, effectués de manière collaborative, ont permis d'échanger des informations et de répondre à d'éventuelles questions relatives aux procédures de débroussaillement.

Nous sommes conscients que cette initiative vise à renforcer la sécurité et à prévenir tout risque majeur d'incendie. Mais c’est avec regret que nous constatons l'émergence de divergences concernant la demande de débroussaillement intensif dans notre zone urbaine. Nous avons des avis contraires quant à la méthode appropriée pour atteindre l’objectif de protection contre l’incendie.

Certains résidents expriment légitimement des préoccupations quant à l'ampleur du débroussaillement proposé. Il est compréhensible qu'un débroussaillage intensif puisse susciter des inquiétudes, notamment en ce qui concerne l'impact sur l'esthétique de notre environnement urbain et la préservation de la biodiversité locale.

Il est essentiel de trouver un équilibre entre les impératifs de sécurité et le respect de l'environnement urbain. Des consultations et des discussions pourraient être envisagées avec nos élus et l'administration pour parvenir à un consensus sur les mesures de débroussaillement qui soient acceptables pour l'ensemble de nos adhérents et des résidents du Mont des Oiseaux.

Nous souhaitons souligner une préoccupation supplémentaire, celle du Bois de La Maunière et des terrains publics ou municipaux à l'Est du Mont des Oiseaux. Ces zones représentent un enjeu majeur, car elles restent le principal foyer de risques en ce qui concerne la naissance et le développement d'un incendie de grande ampleur sur le Mont des Oiseaux.
Il semble donc opportun d'élargir la réflexion à ces zones spécifiques. Les terrains publics et municipaux, en raison de leur nature partagée, doivent nécessairement adopter une approche collective pour assurer leur protection et minimiser tout risque potentiel.

Nous anticipons avec optimisme la perspective d'une collaboration fructueuse avec nos élus et notre administration, ancrée dans la volonté commune de préserver notre environnement.